

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 19 janvier 2024.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R.

Cusin, S. Pérou, C. Arhuero,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi, A. Blanc, M. Bourguignon

Pouvoirs : S. Baud donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à R. Personnaz

**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	15
Dont pouvoirs	02

N° 2024-05



### FINANCES- Portage foncier EPF- projet de maraichage

Portage Foncier par l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

La Collectivité a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir des biens, situés sur la Commune de Beaumont (74).

Il s'agit des biens ci-après désignés :

Section – Numéro parcelle	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )
B0512	AUX USSES FORETS	1 327
B0513	AUX USSES FORETS	667
B1984	AUX USSES FORETS	2 025
B1985	AUX USSES FORETS	5 394
B 1988	5210 AUX USSES FORETS	938
B2309	AUX USSES FORETS	2
B0506	AUX USSES FORETS	4 403

Exploitation agricole maraîchère comprenant : un hangar métallique couvert ouvert sur 3 côtés, un bâti en dur, des champs recouverts de serres tunnels et une zone boisée avec cours d'eau

La Commune de BEAUMONT a sollicité l'intervention de l'EPF en vue d'acquérir des tenements constructibles et agricoles, inclus deux bâtiments agricoles et des serres, constituant aujourd'hui un domaine agricole de maraîchage que les propriétaires souhaitent céder dans la perspective de leur retraite imminente.

Cette acquisition ouvre des perspectives de développement du logement social et un projet de maraîchage communal. Le projet rejoint la volonté du propriétaire de traiter avec la collectivité.

La démarche sur ce secteur sert le développement d'une mixité fonctionnelle (logement, activité) participant à la valorisation du village.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de (2024 / 2028) : Thématiques « Des logements pour tous » et « La protection des ressources » ; portage sur 20 ans, remboursement par annuités.

Dans sa séance du 24/03/2023, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à ce portage réalisé, sur la base d'un avis du service des domaines et pour la somme totale de 954.658,00 euros dont 47 728,00 euros TTC de commission SAFER.

- Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu les Statuts de l'EPF 74 ;
- Vu le PPI (2019 / 2023) ;
- Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;
- Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Collectivité et l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité,

- ▶ D'APPROUVER les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;
- ▶ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

